HAND'ISERE

Territoire Isérois

APF France handicap

ISSN 2609-6269

PRINTEMPS 2022

La journée de toutes les colères

Mobilisation du 9 mars 2022

Contacts - Bon d'adhésion

Une équipe de délégation

Directrice Territoriale des Actions Associatives
Claire COTTE

Assistante Territoriale : Christel DI RAGO

Agents Associatifs : Thierry ROLLAND
Diane DELAYE

Chargé de mission communication :
Cyril LELY

Chargées du Développement des Actions Associatives / réseau bénévoles :
Charlène MOINE
Mylène LE LAMER

Service Civique : Matéo GROZ
Yassine BOUIFFROR

Une antenne à Vienne

2, place du 19 Mars 1962 38200 Vienne
Tel: 04 74 85 71 09

Chargée du Développement des Actions Associatives : Sophie GONNET
Agent Associatif : Muriel SANITAS

Blog APF France handicap :
http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

Le Conseil Départemental

Chantal VAURS (Représentante)
Sophie VILLE (Suppléante)
Victor MENEGHEL (Suppléant)
Chloé CACAUD
Gontrand LIOT
Sylvie PELISSIER
Léonie ROGER
Sophie TOURNE

Le Conseil APF de Région

Titulaire : Chantal VAURS

Suppléante : Léonie ROGER

Les correspondants APF

Bourgoin : Chantal VAURS : 06 70 95 76 72

Accueil Standard

Anne-Marie Christian Nathalie
Amandine Jérôme Thierry

Une vingtaine de bénévoles travaillent régulièrement avec nous

Merci à eux !

Handisère / Sortie tous les 3 mois
Saisie PAO: Cyril LELY, Diane DELAYE
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

APF France handicap

Bon d'adhésion 2021

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1 ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — DHNA20+A2F22 — 47 €

OU

2 ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — DHFN20 — 25 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2021

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 01 40 78 27 06

* Votre adhésion (25 €) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

2021/2021 — L'adhésion est individuelle

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ____ Ville .....

Téléphone .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

SOMMAIRE

Mobilisation	p.4
Bilan de Soins Infirmiers	p.7
Groupes	p.9
Vie associative	p.10
Rallye Moto, Trail	p.12
Loisirs	p.14
Vacances	P.19
Dates à retenir	p.20

Nous vous accueillons à la délégation départementale

Horaires

Lundi au Jeudi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h à 12h30

A Grenoble

au 21 Bis av Marcelin Berthelot,

38100 Grenoble

Téléphone : **04 76 43 13 28**

E-mail : **dd.38@apf.asso.fr**

A Vienne

au 2, place du 19 Mars 1962

38200 Vienne

Téléphone : **04 74 85 71 09**

E-mail : **dda.38@apf.asso.fr**

Blog APF France handicap :

http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

EDITORIAL

Une nouvelle année est entamée avec des contraintes sanitaires moins rigoureuses, souhaitons que dans quelques mois nous pourrons organiser nos actions en toute liberté et vous accueillir à la délégation.

Vous êtes nombreux à ne pas être satisfaits des aides mises en place pour vivre en toute autonomie. C'est pourquoi APF France handicap a organisé une campagne #23MillionsdeVoix afin d'interpeller les candidats aux élections présidentielles sur les attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Notre mobilisation du 9 mars dernier, a porté sur l'accessibilité des permanences des parlementaires et des partis politiques. Après une conférence de presse pour présenter l'ensemble de nos revendications, une visite de deux permanences accompagnés de journalistes a permis de leur faire constater l'inaccessibilité des ces ERP.

Les problématiques sont nombreuses et nous y travaillons régulièrement avec les partenaires même si le chemin est long nous sommes persuadés que ce travail portera ses fruits et que le handicap sera inclus dans tous les projets des élus. Un vœu qui nous est cher depuis des décennies.

Pour revenir à des actions plus ludiques la randonnées pédestre à Reventin-Vaugris aura lieu le 3 avril, le Rallye moto aura lieu le samedi 21 mai et le Trail le samedi 4 juin. Ils sont tous trois organisés par la délégation. Pour le Trail, nous vous inviterons à y participer même si vous ne pouvez pas vous déplacer au Sappey-en-Chartreuse.

Nous nous réjouissons de vivre cette nouvelle année avec vous. Elle s'annonce pleine de projets toujours pour la défense de nos doits.

Chantal Vaurs

Claire Cotte

Mobilisation pour l'égalité des droits : mettre le handicap au cœur de la campagne

A l'occasion des élections présidentielle et législative, notre association se mobilise pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Ils représentent 23 millions de citoyens, soit 1/3 de la population française !

Ils ne peuvent pas être oubliés et doivent être écoutés par les candidates et les candidats à l'élection présidentielle.

Pour construire une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains, il est indispensable de permettre à chacune, chacun, d'être citoyenne, citoyen, sur un principe d'égalité avec les autres. En nous appuyant sur les droits fondamentaux, le développement durable et le pouvoir d'agir et de choisir de chacune et chacun, nous proposons : **5 principes incontournables**, **8 priorités** pour une refondation sociétale et **12 mesures essentielles et prioritaires** (source : https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/memento-2022.pdf).

5 principes incontournables pour la participation de toutes et tous :

▶ Respecter et soutenir le droit à **l'autodétermination** et à **l'épanouissement**,
▶ Garantir et valoriser la **participation sociale** et l'**expertise** et disposer des moyens pour **compenser** le manque ou la perte d'autonomie.
▶ Concrétiser **le pouvoir d'agir**
▶ Rénover la démocratie pour que chaque **citoyenne**, chaque **citoyen** puisse jouer pleinement son rôle
▶ Impliquer la société civile dans la **co-construction** et l'**évaluation** des politiques publiques.

8 priorités pour une refondation sociétale et un réel modèle social de la politique du handicap en France.

▶ Garantir l'effectivité des droits fondamentaux
▶ Soutenir la **responsabilité sociétale et environnementale**.
▶ Réinventer le **territoire au service de la proximité**, de la solidarité et de l'inclusion en reconnaissant le rôle essentiel de la solidarité publique.
▶ Concevoir un **environnement inclusif** afin que chacune, chacun, puisse agir et évoluer librement, vivre avec et parmi les autres, à égalité.
▶ Développer **une éducation inclusive** et émancipatrice
▶ Imaginer de **nouvelles formes d'apprentissage**, de formation et de travail en reconsidérant le travail dans ses modalités et son utilité sociétale.
▶ Initier de **nouveaux modèles de protection sociale** pour couvrir tous les risques actuels et à venir.
▶ Investir dans un **système de santé accessible** à chacune, chacun, quels que soient son lieu de vie et ses besoins singuliers.

12 mesures essentielles et prioritaires

1. Pour garantir les **droits fondamentaux** de plus de 12 millions de personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge :

Inscrire le handicap comme **motif de discrimination** dans la Constitution, à l'instar de l'Espagne et comme vient de le faire la Belgique.

2. Pour un environnement, des biens, services, transports et activités accessibles à toutes et tous :

Conditionner toute aide publique à **l'obligation d'accessibilité** et mettre en place des dispositifs incitatifs : fiscalité, aide publique à l'accessibilité...

3. Pour rendre effectifs le droit au logement et le choix d'un **habitat accessible** :

Revenir à l'obligation d'un taux de 100 % de logements accessibles dans le neuf que la loi Elan a supprimé, comme demandé par le Comité des droits de l'Onu.

4. Pour une école réellement **inclusive** :

Réduire les effectifs des classes à 20 élèves dès lors qu'il y a un élève qui nécessite des adaptations pédagogiques ou une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage que ce soit via un Projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

5. Pour permettre à chacune et chacun d'accéder à un **emploi** :

Déployer plus largement les politiques publiques favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi fondées sur des logiques d'accompagnement dans la durée, de sécurisation des transitions et du pouvoir d'agir des personnes, à partir des modèles inspirants de l'emploi accompagné, des CDD Tremplin en entreprise adaptée ou des entreprises à but d'emploi (expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée).

6. Pour permettre aux personnes qui ne peuvent plus travailler de manière durable en raison de leur état de santé ou de leur situation de handicap de vivre dignement :

Créer **un revenu d'existence** (revenu individuel de remplacement) d'un montant au moins égal au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) ; dans l'attente de la création de ce revenu d'existence, supprimer la prise en compte des ressources du conjoint / de la conjointe dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH).

7. Pour permettre un **accès aux soins effectif** pour toutes et tous dans tous les territoires :

Rendre accessibles les lieux de soins et les équipements et supprimer les restes à charge.

8. Pour garantir une **réelle autonomie** des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et apporter un soutien aux aidants :

Créer la prestation universelle d'autonomie, couvrant tous les frais liés aux moyens de compensation du handicap (aides humaines, aides techniques, adaptation du logement, aide à la parentalité, aux activités ménagères, à la communication, à la sexualité...) et sans reste à charge.

9. Pour permettre aux personnes de **choisir leur aide humaine** et aux proches aidants de choisir de l'être :

Développer des services de proximité de qualité avec des personnels formés et valorisés (salaire et droits) et développer le soutien aux aidants (suppléance, répit...) sans lourdeur administrative ni reste à charge.

10. Pour permettre aux personnes en situation de handicap **d'avoir une vie affective et sexuelle** :

Reconnaître ce droit notamment par l'accès à des services d'assistance sexuelle, comme cela existe dans plusieurs pays européens (Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse...).

11. Pour lutter contre les situations de violences et de harcèlement dont sont victimes les enfants en situation de handicap en milieu scolaire et les prévenir :

Développer des campagnes contre le harcèlement qui intègrent la question du handicap et organiser de façon systématique des sensibilisations au handicap en milieu scolaire.

12. Pour accroître la visibilité des femmes en situation de handicap et leur prise en compte dans les politiques publiques :

Développer une approche genrée et intersectionnelle (c'est-à-dire prenant en compte les discriminations multiples qui peuvent se croiser, se renforcer) dans toutes les politiques publiques.

Pour interpeller les candidats et candidates et mettre le handicap au cœur de la campagne présidentielle, nous avons lancé le 7 mars une **campagne qui donne la parole aux personnes concernées : #23MillionsDeVoix**, pour l'égalité des droits. Il s'agit d'obtenir de leur part des prises de parole publiques et des engagements.

Notre mobilisation s'est déclinée sous 2 formes.

⇒ **Une campagne digitale qui repose sur des témoignages vidéos. 11 vidéos ont été réalisées en Isère par 5 adhérents de la délégation et 6 usagers de l'ESAT.**

Pour la **mobilisation digitale** : chaque membre du CAPFD a réalisé une vidéo pour interpeller les candidats. Les membres des groupes actions (accessibilité, santé et parentalité) ont également été sollicités.

Les personnes en situation de handicap ont pu s'exprimer sur leurs difficultés quotidiennes, celles de leurs proches mais aussi leurs attentes, Les témoignages pouvaient reprendre un des douze thèmes de plaidoyer de APF Fh réalisé pour la Présidentielle sous forme de memento : droits fondamentaux, mobilités / accessibilité, logement, éducation, emploi, niveau de vie / ressources, santé, compensation /autonomie, vie familiale / aidantes, aidants familiaux, vie affective et sexuelle, enfants, femmes.

Vous pouvez retrouver ces vidéos sur notre page Facebook : https://www.facebook.com/APF-France-handicap Isère.

⇒ **Une mobilisation le 9 mars pour être visible et exprimer nos revendications.**
Après échanges et discussions, en Conseil APF de Département du mois de janvier, il a été décidé qu'en Isère notre action se déclinerai en deux temps. Elle débuterai par une conférence de presse pour informer sur les résultats de notre enquête sur l'accessibilité des permanences parlementaires et des partis politiques. Puis une déambulation serait proposée dans les rues de Grenoble avec un arrêt devant les permanences parlementaires incriminées.
Quatre médias ont relayé notre mobilisation (RCF, Le Dauphiné Libéré, Place GRE'NET et TéléGrenoble). Ils étaient présents lors de la conférence de presse et, pour la plupart, nous ont suivi lors de notre déambulation dans les rues de Grenoble.
Les passants croisés ont été interpelés par les revendications des adhérents affichées sur leurs fauteuils :

« Un revenu décent. AAH (900 € max) = seuil de pauvreté »
« Des logements sociaux accessibles….on en veut! »
« Mammo, dentiste, j'peux pas je suis en fauteuil ! Plus de % des professionnels de santé inaccessibles. »
« La culture, les loisirs et les vacances … On en a besoin! »
« la violence … STOP ! »
« Nombre d'heures d'aides humaine insuffisant …Ca suffit ! »
« L'indifférence non ! », « Détruisons les murs autour du handicap! ».

Philippe Mariage explique : « Une permanence politique est faite pour rencontrer les citoyens, c'est un établissement recevant du public, qui plus est financé par l'allocation de frais de mandat, soit de l'argent public. Les politiques se doivent d'être exemplaires. ».

Nous espérons ainsi contribuer à construire **DEMAIN, UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, APAISÉE ET DURABLE, FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS** !

Reprise de la mise en place du Bilan de Soins Infirmiers (BSI)

Le BSI est le nouveau protocole de prescription des soins de dépendance (soins côtés actuellement en AIS) en remplacement du DSI (*Démarche de Soins Infirmiers*).

Le 1er janvier 2021 le BSI devait s'étendre aux personnes de 85 ans et plus, ce fut suspendu pour cause d'un large dépassement du budget (de 80 millions) alloué à la tranche d'âge 90 ans et plus. L'UNCAM et les 2 syndicats infirmiers, FNI et SNIIL, ont revu leur copie et signé l'avenant infirmier n°8.

Un nouveau calendrier en 3 étapes :

⇒ Au 1er janvier 2022 : dossier BSI obligatoire pour tous les patients ayant besoin de soins infirmiers de dépendance. Les DSI en cours (valables 3 mois) se poursuivent jusqu'à leur fin de validité et ne seront plus renouvelés. Donc à partir d'avril tous les patients seront sous BSI.

Toutefois la facturation des soins en AIS se poursuit de façon dérogatoire temporairement dans l'attente de :

⇒ Au 1er Septembre 2022 : application de la facturation BSI aux usagers de 85 ans et plus

⇒ Au 1er Avril 2023 : application de la facturation BSI à tous usagers sans distinction d'âge.

Ce qui ne change pas avec l'Avenant n°8 :

⇒ 3 forfaits tarifaires suivant le classement du BSI en BSI léger (BSA) à 13,00 €, BSI moyen (BSB) à 18,20 € ou BSI lourd (BSC) à 28,70 €. Donc une perte de rémunération pour le BSI C Lourd de 3,10 € par rapport au maximum possible des 12 AIS avec le DSI à 31,80 €, soit presque 10% de moins sur le soin.

⇒ C'est l'algorithme informatique qui détermine le classement du BSI en fonction du dossier BSI remplit par l'infirmier.

Que se passe-t-il en cas de désaccord sur le classement du soin ? Car l'algorithme a été modifié pour que :

« L'avenant 8 prévoit également la révision dans l'outil BSI des règles d'orientation vers les différents niveaux de forfaits BSI pour les patients dépendants de moins 90 ans afin de poursuivre dans les meilleurs conditions le déploiement du dispositif et revenir **à une trajectoire financière plus soutenable** pour l'Assurance Maladie sur le BSI ». Texte prélevé sur le site de l'Assurance Maladie article du 9 novembre 2021 présentant l'Avenant n°8.

Le patient **ne voit rien des informations et du dossier rempli** par l'infirmier mais l'infirmier a l'obligation d'attester qu'il en a informé le patient et recueilli son accord, par deux fois dans le BSI :

⇒ Volet 1 Administratif du BSI :

Case à cocher obligatoirement par l'infirmier avec le texte suivant « Le patient a **été dûment informé** par Mme/M. (IDEL) **des informations transcrites** sur le BSI et accepte que ses données soient transmises au médecin prescripteur dans les conditions garantissant la sécurité et la confidentialité des échanges de données via le portail de la CNAM »

⇒ Volet 5 Récapitulatif du BSI :
Case à cocher obligatoirement par l'infirmier avec le texte suivant « Mon patient et le ou les titulaires de l'autorité parentale le cas échéant, accepte(ent) que je transmette ses données à l'assurance maladie dans le cadre de sa prise en charge ».

Comment peut-on recueillir l'accord d'une personne quand on ne lui montre aucun document récapitulant l'ensemble des données collectées par l'infirmier. C'est un abus de consentement !

le BSI est rempli par un seul infirmier, le forfait BSI attribué lui est payé en totalité, à charge pour lui de rétrocéder la part revenant à chaque infirmer intervenant chez le patient concerné, souvent plusieurs cabinets infirmiers interviennent.

Autre incertitude : les infirmiers remplissent des dossiers BSI depuis le 1er Janvier pour les personnes de moins de 90 ans mais la synthèse automatisée du BSI ne délivre pas à l'infirmier le classement du soin (BSI A, B ou C), il ne le découvrira qu'en Septembre 2022 pour les patients âgés de 85 ans et en Avril 2023 pour tous les autres.

Toutes nos inquiétudes déjà soulevées à la mise en place du BSI depuis 2020 demeurent donc.

Jean Marc Baud
Membre du groupe Santé

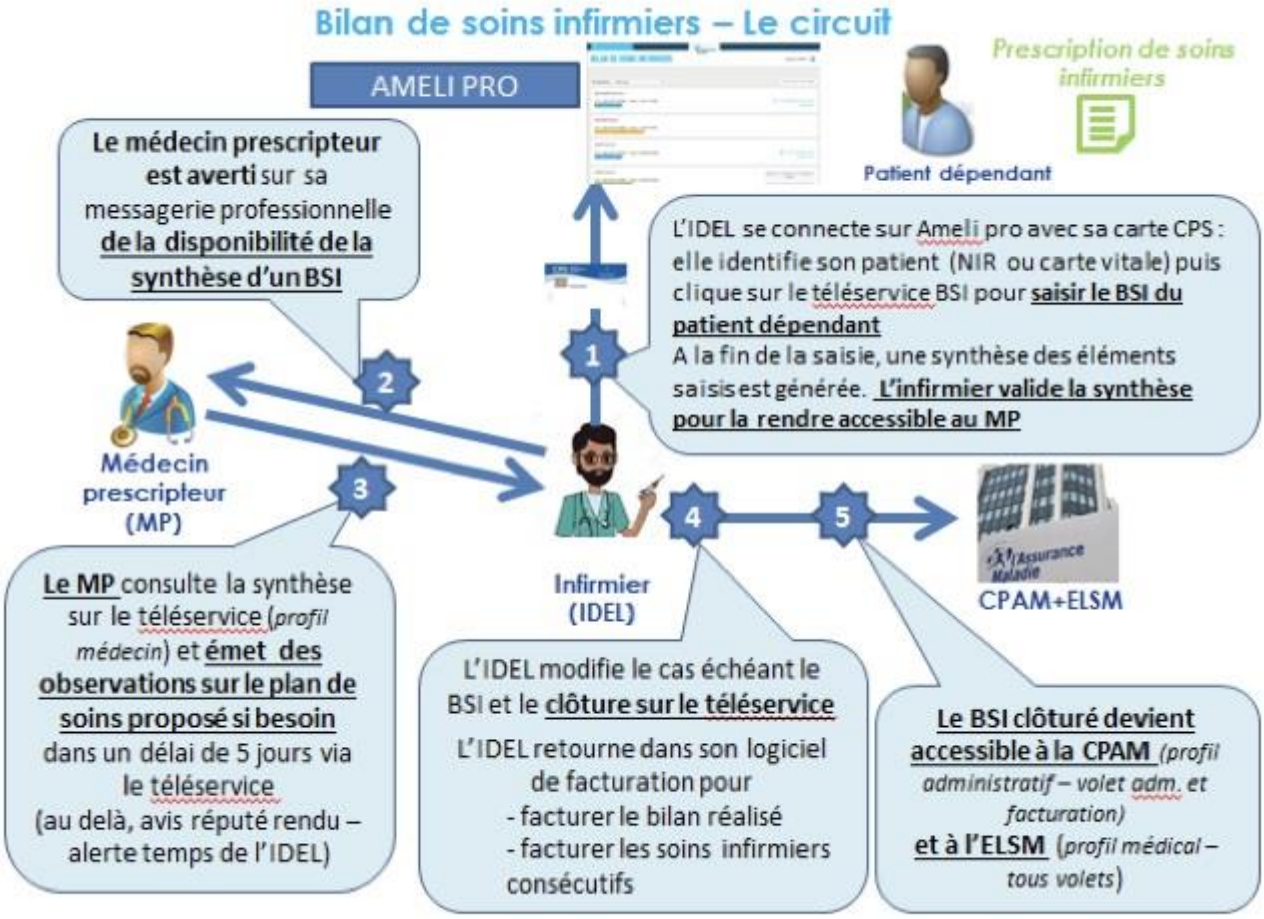

Groupe santé : conférence sur la douleur

Le 10 janvier dernier, HandiRéseaux38 et la commission interassociative « Accès soins santé » portée par APF France handicap et composée des associations Afiph, AFM Téléthon, AVH, Envol Isère Autisme, HandiRéseaux38, Malentendants 38, Parents Ensemble et de l'Episeah, proposait une conférence en ligne sur les « soins somatiques et douleurs à destination de personnes vulnérables et/ou dyscommunicantes ». L'intégralité du webinaire est consultable sur le lien suivant : https://www.handireseaux38.fr/webinaire-soins-somatiques-et-douleurs-le-rattrapage/

Groupe accessibilité : le «Métro aérien» Fontaine-St Martin le Vinoux, une accessibilité qui ne tient qu'à un fil !

Nos adhérents ont entendu parler du projet de téléphérique prévu à la sortie nord-ouest de Grenoble, devant relier les lignes A, B et E du tramway, attendu fin 2024.

L'APF France handicap et les autres associations représentatives ont été associées à la concertation à propos de l'accessibilité, cela tant pour les stations que pour les cabines.

Préalablement conviés à 2 réunions de présentation du projet (juin 2019 & juin 2021), puis invités, en septembre, à une visite des installations de remontée mécanique de l'Alpe d'Huez, qui nous avaient été présentées comme analogues à celles projetées, nous avons, le 06 octobre, testé un prototype de cabine exposé à Fontaine.

Nos adhérents et salariés présents, ainsi que le représentant de l'AFM, ont exprimé une réticence majeure concernant l'aménagement intérieur des cabines :celles-ci sont équipées de sièges fixes disposés latéralement, ménageant un étroit passage au voyageur en fauteuil, sans aucune possibilité de rotation : cette disposition serait destinée à limiter l'affluence, pour des raisons de sécurité.

Nous avons adressé aux élus responsables du projet une lettre commune avec l'AFM, demandant que les cabines, comme celles testées à l'Alpe d'Huez, soient munies de strapontins relevables, nous permettant une montée en marche avant, un retournement, puis une descente en marche avant,.

En deçà de cette revendication, non négociable, nous considérons que notre sécurité serait compromise.

Philippe Mariage
Membre Groupe Accessibilité

Cette rubrique de Hand'Isère propose de faire, chaque trimestre, un retour sur la vie de nos instances associatives (Conseil APF de Département, groupes de travail accessibilité, santé et

CAPFD

Les CAPFD des mois de janvier, février et mars ont travaillé sur les dossiers suivants :

- **Représentations institutionnelles** :
  Sophie Ville est nommée au Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Grenoble
  Victor Meneghel est nommé à la Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de L'Isle d'Abeau.

- **Rencontres avec les élus** :
  Une demande de rendez-vous a été adressée par Chantal Vaurs à Mme Hertmann, vice-présidente du Conseil Départemental en charge du handicap.

- **Contributions au Schéma de l'autonomie en Isère (Conseil Départemental 38)** : un temps de travail des élus a permis d'identifier des besoins prioritaires aujourd'hui insuffisamment couverts dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie en Isère :
  - Offres de logement pour les personnes en situation de handicap de plus 60 ans alternatives à l'EHPAD (hébergement inclusif, familles d'accueil, hébergement intergénérationnel, …)
  - Développement des transports accessibles PMR sur l'ensemble du territoire (bus, train, transports à la demande, taxis adaptés…)
  - Accès à des formations diplômantes et correspondant aux besoins du marché du travail actuel
  - Accès à l'emploi (hors milieu protégé)

- **Défense des droits** (plaidoyer)
  Un projet de décret relatif aux modalités de prise en charge des aides à la mobilité notamment est actuellement en cours. Il a fait l'objet d'un article dans le numéro de Hand'Isère du mois de décembre. Selon l'avancée actuelle des débats, la mise en œuvre du décret prendra effet en juillet 2022.
  Un mail a été envoyé à tous les parlementaires de l'Isère afin de les informer sur les conséquences d'une telle réforme.

- **Rendez-vous avec Madame Hartmann** : l'accueil a été chaleureux et a porté ses fruits pour la représentation d'APF France handicap à la CDAPH: En fin d'année nous proposerons notre candidature pour être représentant titulaire à cette commission et enfin recevoir les invitations et les comptes-rendus.

- **Permanences « handi-droits** » : après avoir suivi la formation Chantal Vaurs, Sophie Ville et Sylvie Pélissier tiendront des permanences régulières ce qui leur permettra de créer des liens plus étroits avec les adhérents.

- **Dossier accessibilité Préfecture** : nous travaillons avec les associations partenaires sur ce dossier avec le soutien d'APF Conseil. Prochaine étape présentation de nos travaux au représentant de la Préfecture.

- **Assemblée départementale** : la date du **8 octobre** est retenue et le thème de cette journée sera la PCH et la déconjugalisation de l'AAH avec un intervenant qualifié. Nous souhaitons que les personnes présentes puissent échanger librement.

- **Groupe de travail sur la PCH** : mise en place de ce groupe fin mars pour réfléchir à ses objectifs. Les personnes intéressées par cette problématique seront les bienvenues. Contact : chantal.vaurs@apf.asso.fr

- **Isolement** : proposition de mettre en place des activités organisées par les adhérents le week-end. Une idée, un souhait prenez contact avec : chantal.vaurs@apf.asso.fr

Membres du CAPFD en pleine préparation de la mobilisation de toutes les colères du 9 mars

Ressources

Une opération brioches et sablés réussie !

En mars dernier a eu lieu notre traditionnelle vente de brioches dans le cadre de la semaine nationale des personnes en situation de handicap.

Du côté de la délégation de Grenoble, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nos équipes de bénévoles ont tenu des stands de vente de brioches. L'hôpital Sud à Echirolles et le CHU de la Tronche les ont accueillis entre le 14 et 18 mars dernier. Plus de 10 bénévoles se sont relayés, avec la participation de 9 jeunes en service civique d'Unis-Cité. Ainsi, 1195 brioches et 380 sablés ont été vendus. Nous remercions nos partenaires : les mairies de Fontaine, Saint Martin d'Hères et Seyssins, Alpagel, SPARTOO, SAMES, Caisse d'Epargne, SDH, AMB Rousset, l'hôpital de Voiron, les résidences les Chantournes et les Nalettes.

A l'antenne de Vienne, la mobilisation a été semblable puisque 9 bénévoles ont tenu des stands sur les marchés de la région. 600 brioches et 75 sachets de sablés ont été vendu. Nous remercions nos partenaires : les lycéens du lycée de Péage de Roussillon, Square habitat, le comité d'entreprise de Calor et la mairie de Vienne.

Un grand merci à nos bénévoles pour leur soutien lors de cette action et à vous, adhérent(e)s, pour vos nombreuses commandes ! Un clin d'œil particulier pour le meilleur vendeur à la délégation, Dino Pellegrino, qui a vendu 100 brioches dans son entourage.

Evenements

C'est parti pour le rallye moto 2022 !

Nous l'attendions avec impatience et cela arrive enfin ! Nous reprenons la route le samedi 21 mai pour notre plus grand bonheur.

Motards, sidecaristes et conducteurs de voitures anciennes se mobilisent pour prendre à bord de leurs véhicules des personnes en situation de handicap et faire une balade de plus de 50 km ! De bonnes sensations en perspective !

Cette année, cap sur le Vercors ! Nous prendrons la route au départ de Saint Marcellin avec deux arrêts: Vinay et Tullins pour faire une pause et vendre nos délicieuses brioches.
A l'arrivée à l'anneau de vitesse de Grenoble, vous serez accueillis par notre équipe de bénévoles pour vous restaurer. L'après-midi, vous pourrez admirer de beaux véhicules de collection grâce à la présence de deux associations : Les vieilles soupapes et Collect tour.

Pour participer, un bulletin d'inscription est joint à ce courrier. La date limite de réponse est le 1er Mai.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Charlène au 04 76 43 13 28 ou 06 78 04 58 94
charlene.moine@apf.asso.fr

Roule, marche, Cours… Tous dans les Starting-blocks…

Après deux éditions annulées, le **Trail Solidaire** aura lieu cette année le **samedi 4 juin 2022 au Sappey-en-Chatreuse.**

Nous vous proposons :

- Un parcours de trail de 13 km 750 D+
- Un parcours pour Joëlettes de 8 km
- Une marche pour les familles de 5 km,
- Une marche 650m.

Venez avec vos enfants ! Une animation autour du « zéro déchet » sera animée par l'association Trail School, rien que pour eux, sur le temps de la course ! Un moment convivial à l'arrivée des coureurs vous permettra de vous restaurez en musique.

En parallèle, le Run&trail, se déroulera en distanciel les 3,4,5 et 6 juin 2022. Vous pouvez choisir de courir + ou – de 20 km en équipe ou en solo, où vous le souhaitez !

Inscrivez-vous sur (inscriptions en cours d'ouverture) :
https://www.unautresport.com/evenement/2022-RunTrailAPF38

Vous ne courez pas ? Pour nous rejoindre dans l'équipe bénévole, remplissez le formulaire suivant :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfuUlhciSdlaLkPaCTxw5vbg_ERIpXdHBk2XFKwU8a2GvSYoQ/viewform

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Mylène au 04 76 43 13 28 ou 06 70 44 70 65 Mylène.le-lamer@apf.asso.fr

AVRIL

Randonnée Revertin-Vaugris

APF France handicap de Vienne organise cette année encore sa randonnée de Printemps à Reventin-Vaugris **le dimanche 3 Avril.**

Venez nombreux marcher avec nous dans une ambiance familiale et conviviale.

Nous vous proposons 4 parcours au choix : 8, 14, 18 et 28 km, sur lesquels vous trouverez des points de ravitaillement. Nous tenons également une buvette (sandwichs, gâteaux, boissons fraiches et chaudes) dans la salle rurale de Reventin-Vaugris (point de départ et d'arrivée de la randonnée).

L'inscription se fait ***sous forme de don***, sur place (nouveauté cette année : nous pouvons envoyer les bulletins d'inscription par mail)

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Visite du musée de la résistance à Vassieux en Vercors

L'occasion de partager une belle journée , **le jeudi 7 Avril** dans un cadre magnifique et de se remémorer notre histoire.

Le départ se fera de nos bureaux de Vienne le matin. Le repas de midi sera à finaliser selon le temps (pique-nique tiré du sac ou restaurant)

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Atelier pâtisserie

A l'approche des fêtes de Pâques, l'équipe de gourmands de Vienne confectionnera des pâtisseries, **le jeudi 14 Avril.**

Nous les dégusterons ensemble l'après-midi, et partagerons ainsi un bon moment de convivialité autour de tasses de café et de thé qui accompagneront parfaitement de bons gâteaux.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Musée de l'industrie textile

Visite du musée de l'industrie textile à Vienne, **le jeudi 21 Avril.**

L'occasion de découvrir les métiers du tissage dans d'anciens bâtiments Viennois au bord de la Gère.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Visite de la cité du chocolat à Tain l'Hermitage

Les irréductibles gourmands de Vienne se retrouveront le **jeudi 21 Avril** .pour visiter la chocolaterie de Tain l'Hermitage. Régal pour les yeux et les papilles garanti !

Départ dans la matinée (à préciser), le repas de midi se fera sur place.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Après-midi jeux au local

Jeudi 28 Avril de 14h30 à 16h nous vous accueillons pour un après-midi jeux de sociétés. L'occasion pour tous de jouer, d'échanger et de partager autour d'un café et dans la bonne humeur.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

MAI

Visite de Grenoble

Benjamin, adhérent participe régulièrement à notre « Quizz qui défrise ». D'après ses réponses aux questions, nous avons deviné qu'il connaissait parfaitement sa ville, Grenoble.

Aussi, l'idée qu'il nous en fasse la visite guidée a été évoquée et il a accepté avec beaucoup de gentillesse. Ce sera l'occasion d'une rencontre d'une part avec Benjamin que nous ne connaissons que virtuellement et d'autre part entre les bénévoles, adhérents et salariés de Vienne avec ceux de Grenoble. L'occasion également de découvrir la jolie ville de Grenoble !

Nous partirons tôt le matin de Vienne, le lieu de rendez-vous et la date sont encore à définir, selon les possibilités de notre guide, mais ce sera un jeudi du mois de Mai. Pour le repas de midi, nous pourrons pique-niquer dans un parc (pique-nique sorti du sac).

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Parc de la tête d'Or

Promenade au parc de la tête d'or à Lyon. Un magnifique parc au cœur de la ville de Lyon où se mêlent verdure et animaux.

Nous partirons dans la matinée du **jeudi 5 Mai** et dégusterons un pique-nique sur place.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Partage et convivialité

Activités au local, **le jeudi 12 Mai** entre jeux et goûter avec nos adhérents et bénévoles.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

JUIN
Sortie ZOO

Nous partirons passer une belle journée, le **jeudi 2 juin** dans ce parc zoologique situé à Romanèche-Thorins dans le Beaujolais. Nous irons rencontrer plus de 700 animaux de 140 espèces différentes, et évoluerons dans les allées ombragées. Le repas de midi sera pris sur place (plusieurs restaurants dans le parc).

Nous partirons du local de Vienne le matin aux alentours de 9h00.

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38

Jeux et Loisirs

Jeudi 09 juin Après-midi jeux et loisirs dans nos locaux de Vienne. Joueurs de scrabble et autres jeux de société, venez nous rejoindre pour des parties dans la bonne humeur ! Nous vous offrons le petit café de l'amitié !

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Vélorail

Venez avec nous le **jeudi 23 juin** pour découvrir le Vélorail des Gorges du Doux. Installé sur l'unique chemin de fer du département, nous pourrons admirer des paysages exceptionnels au cœur d'une nature préservée. Au programme, traversée de vergers et vue panoramique sur les villages de la vallée.

Magnifiques souvenirs garantis !

Renseignements par mail à : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone au 04.74.85.71.09 / 06.33.23.13.38.

Avril

Atelier peinture

Venez exprimer votre regard à l'atelier peinture le **Mardi 5 avril** Rendez-vous à 14h à la délégation. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr.

Après-midi film

Nous vous proposons de visionner **Jeudi 7 avril** un film culte ensemble pour un moment convivial. Rendez-vous à 14h à la délégation. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr.

Après-midi gaufres

Pour les gourmands, la délégation propose une après-midi gaufres rendez-vous le **jeudi 14 avril** à partir de 14h00 à la délégation pour commencer la dégustation. Participation : 2€ pour les adhérents et 5€ pour les non adhérents. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Atelier danse

Venez bouger avec le nouvel atelier danse Salsa-Bachata. Le **mercredi 20 avril** Rendez-vous à 17h30 à la délégation. Prévoir des vêtements confortables. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Bowling

Venez tentez votre chance au bowling le **mercredi 27 avril.** Rendez-vous à 17h00 à la délégation. Prévoir de la monnaie pour l'entrée. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Sortie cinéma

Nous vous convions à une sortie cinéma **le jeudi 5 mai** au Pathé Chavant pour partager un bon film ensemble. Une sortie plein de bonne humeur ! Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Après-midi brownie

Nous avons le plaisir de vous inviter le **mercredi 11 mai** à partir de 14h30 à la délégation pour une après-midi brownie. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Repas à l'ESAT de Pré Clou

Venez partager un moment convivial autour d'un bon repas le **jeudi 19 mai** à 12h00 au restaurant de l'ESAT de Pré Clou. Prévoir le paiement du repas sur place entre 8€ et 15€. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Pique-nique

Quoi de mieux qu'une belle sortie nature, **Jeudi 2 juin,** au parc Paul Mistral avec un bon pique-nique accompagné d'un beau temps ! Prévoir votre repas pour le pique-nique. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Brunch

Venez partager un moment convivial autour d'un bon brunch (petit déjeuner sucré et salé tardif) le **mercredi 15 juin** à 10h à la délégation. Participation : 5€ pour les adhérents et 7 € pour les non adhérents. Information et inscription auprès de Yassine au 04 76 43 13 28 ou yassine.bouiffror@apf.asso.fr

Commencer à préparer ses vacances !

Pour celles et ceux qui souhaitent partir en vacances, le temps de la prospection arrive. Que vous souhaitiez partir avec un organisme de vacances adaptées tel qu'APF Evasion ou par vos propres moyens, le mieux est de commencer vos recherches dès janvier.

Cela vous permettra de trouver un lieu accessible et de monter plus sereinement vos demandes d'aides financières à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) dont nous sommes partenaire depuis plus de 20 ans. Courant février de chaque année nous recevons les imprimés ainsi que les critères d'éligibilité aux subventions de l'ANCV.

Pour de plus amples informations, n'hésitez à contacter nos référents vacances Muriel Sanitas à l'antenne de Vienne (04 74 85 71 09 ou muriel.sanitas@apf.asso.fr et Mylène Le Lamer, mylene.le-lamer@apf.asso.fr à la délégation de Grenoble (04 76 43 13 28) .

Liens utiles :

https://www.apf-francehandicap.org/association-handicap/sejours-vacances-adaptes

https://www.apf-evasion.org/vacanciers/

https://www.apf-evasion.org/vacanciers/preparer-ses-vacances/financer-son-sejour/aides-financieres/

Chères adhérentes et chers adhérents,

Le comité de rédaction d'Hand'Isère réfléchit régulièrement à son évolution afin qu'il s'adapte au mieux à vos besoins. Partant du constat que le coût unitaire de *Hand'Isère* est élevé (5.75 € = valorisation du bénévolat + temps de travail salarié + coûts d'impression et d'envoi), nous souhaitons vous proposer de recevoir *Hand'Isère* en version numérique. Il sera envoyé par mail sous forme d'un document en format pdf avec une possibilité de **lecture audio** du document. Pour utiliser cette fonction, vous devez disposer d'Acrobat Reader DC. Un moteur de synthèse vocale doit être également installé sur votre ordinateur. Une voix que vous avez installée doit être sélectionnée dans Acrobat Reader. Le document doit être en outre accessible, sinon il n'est pas lu ou il est lu dans le mauvais ordre.

Pour vérifier vos paramètres dans Acrobat Reader :

1. Accédez à la boîte de dialogue **Préférences** d'Acrobat Reader en sélectionnant **Edition > Préférences**. Dans le volet de gauche, sélectionnez Lecture.
2. Dans le panneau de droite, décochez l'option **Utiliser la voix par défaut** et sélectionnez une voix dans la liste déroulante que vous avez vérifiée sur votre ordinateur. Cliquez sur **OK**.
3. Affichage / **lecture audio** /activer la lecture audio

Si cette possibilité, vous intéresse, merci de nous envoyer un mail à **dd.38@apf.asso.fr** afin que nous vous fassions parvenir le prochain numéro de *Hand'Isère* par mail. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Chantal VAURS, chantal.vaurs@apf.asso.fr ou Sophie VILLE, sophie.ville@apf.asso.fr .

La version papier sera, bien évidement, toujours disponible.

Dates à retenir

Vous avez des problèmes concernant vos droits ? Chantal VAURS, Sophie VILLE et Christel DI RAGO, référentes handi-droits se proposent de répondre à vos questions lors de permanences à la délégation APF France handicap de Grenoble (21 bis avenue Marcelin Berthelot).

Permanences Handi-droits Grenoble :

MERCREDI 11 MAI 2022 de 14h00 à 16h00.
MERCREDI 08 JUIN 2022 de 14h00 à 16h00.

Juillet et août pas de permanence.
Reprise en septembre mais nous n'avons pas encore les dates.

Avril

*	3 avril	Randonnée Revertin-Vaurgis	Vienne
*	5 avril	Atelier peinture	Grenoble
*	7 avril	Apres midi film	Grenoble
*	12 avril	Sortie Bois de la Bâtie	Grenoble
*	14 avril	Atelier pâtisserie	Vienne
*	14 avril	Après-midi Gaufres	Grenoble
*	20 avril	Atelier danse	Grenoble
*	21 avril	Citée du Chocolat	Vienne
*	22 avril	Musée de l'industrie du textile	Vienne
*	27 avril	Apres midi Bowling	Grenoble

Mai

*	5 mai	Parce de la Tête d'Or	Vienne
*	5 mai	Sortie Cinéma	Grenoble
*	11 mai	Après-midi Brownie	Grenoble
*	12 mai	Partage et convivialité	Vienne
*	19 mai	Repas à l'ESAT	Grenoble

Juin

*	2 juin	Sortie ZOO	Vienne
*	2 juin	Pique Nique	Grenoble
*	9 juin	Après-midi Jeux	Vienne
*	15 juin	Brunch	Grenoble
*	23 juin	Vélorail	Vienne